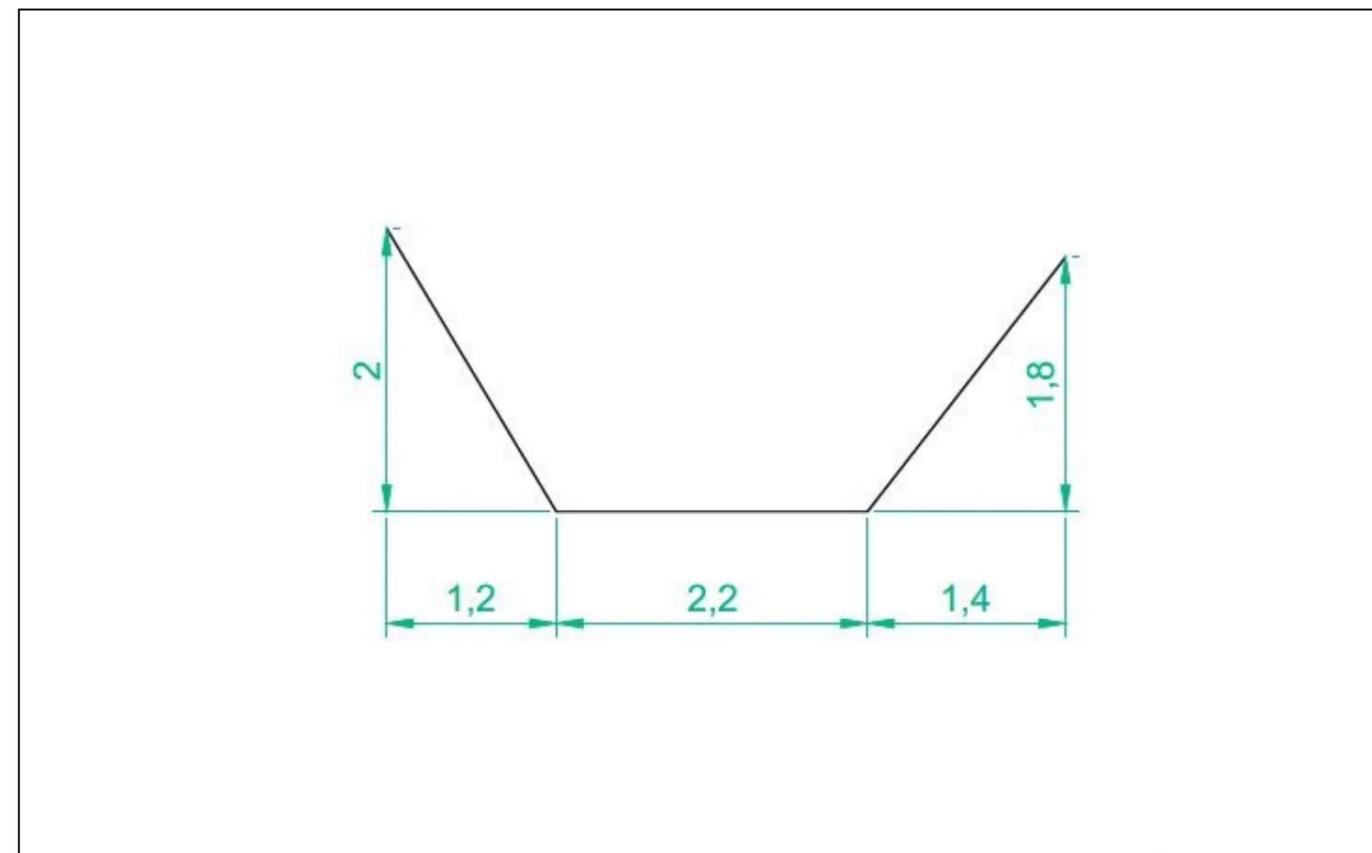
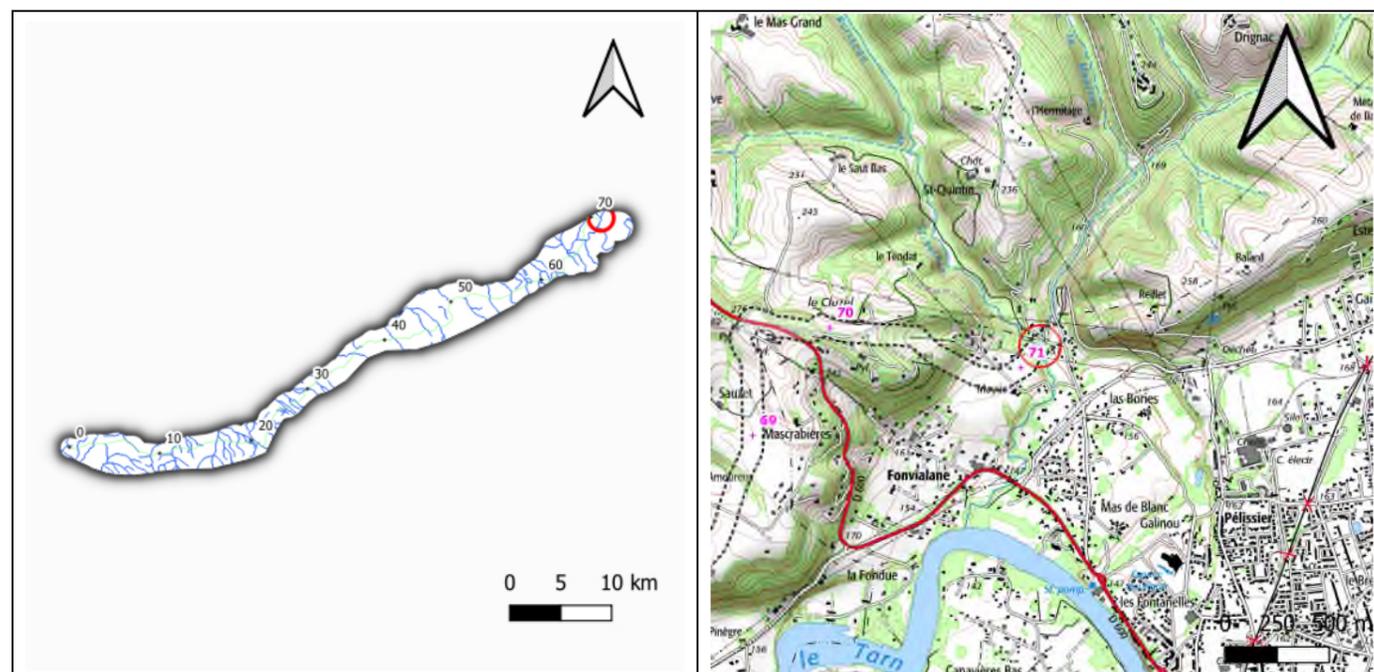


FICHE N°75 : RUISSEAU DE LA MOULINE

SITUATION GEOGRAPHIQUE

Département	Tarn (81)
Commune et lieu-dit	Albi
PK (Point kilométrique)	71.154
Unité hydrographique de référence	Tarn aval
Sous bassin versant	Ruisseau de la Mouline



ETAT DES LIEUX : PARAMETRES PHYSIQUES, HABITATS ET ESPECES

Contexte environnemental

Occupation du sol	Rive droite : jardin (habitation) Rive gauche : jardin (habitation)
Remarques	

FICHE N°75 : RUISSEAU DE LA MOULINE

Etat de la masse d'eau

Le tableau ci-dessous présente l'état de la masse d'eau « Ruisseau de la Mouline ».

	Etat de la masse d'eau (évaluation SDAGE 2022-2027)	Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2022-2027)
Etat écologique	Moyen	Objectif moins strict
Etat chimique (avec ubiquistes)	Bon	/
Etat chimique (sans ubiquistes)	Bon	Bon état 2015

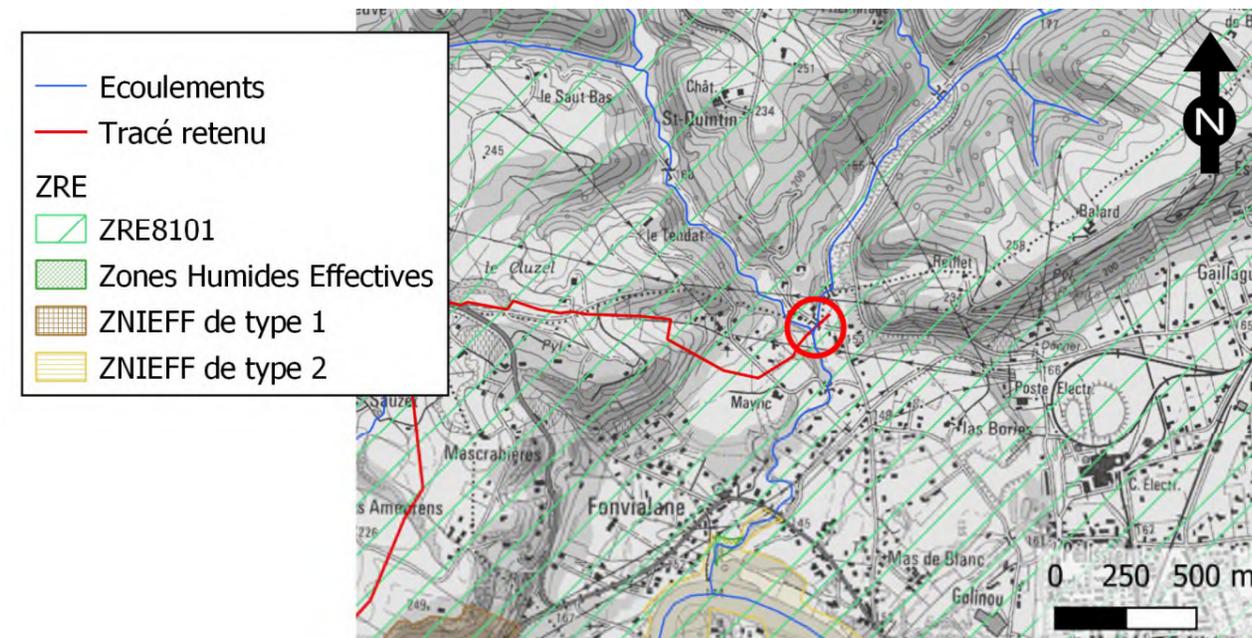
Caractéristiques hydro-morphologiques

Régime hydrologique	Régime (IGN) : Permanent Débits de références : Q _{MNAS} = 3 l/s Q _{moyen annuel} = 52 l/s
Berges	La hauteur de berge : <ul style="list-style-type: none"> Rive gauche : 2 m Rive droite : 1.8 m Pente de berge : <ul style="list-style-type: none"> Rive gauche : > 1/1 Rive droite : < 1/1
Lit mineur et écoulement	Largeur de l'écoulement : 2.2 m Largeur haut de berge : 4.8 m Substrat : Sable et petits cailloux
Végétation rivulaire	Boisement diversifié (noisetier, vieux chêne bambou, saule)
Continuité écologique	Présence d'un boisement rivulaire.

Enjeux hydro-écologiques

Zonages réglementaires

Zonages environnementaux	Site Natura 2000 : ZPS « Forêt de Grésigne et environs » à 22.4 km ZNIEFF de Type 2 : « Basse vallée du Tarn » à 650 m
Catégorie piscicole	2 ^{ème} catégorie piscicole
Zone de Répartition des Eaux	ZRE 8101 (Arrêté préfectoral du 27 mars 1996)
Classement L.214-17-I du Code de l'environnement	Non
Arrêté préfectoral du Tarn frayères en date du 4 décembre 2012	Non



Inventaires piscicoles – frayères

Espèces piscicoles sensibles	Aucune
Autres espèces piscicoles présentes	Chevesne, Loche franche, Vairon
Frayères potentielles	Non

Habitats – faune – flore – zones humides

Habitats	Rive ouest : 41.2 Chênaies-charmaies Rive est : 41.2 Chênaies-charmaies + 85.3 Jardins privés
Faune	Mammifères : Loutre d'Europe, Putois d'Europe (repos et reproduction potentielle) Reptiles : Couleuvre vipérine Amphibiens : Alyte accoucheur
Flore	<i>Laurus nobilis</i> (invasive), rive est
Zone humide	Rive ouest : ZH critère PEDOLOGIE à (0 – 10 m) du cours d'eau Rive est : ZH critère PEDOLOGIE à (0 – 10 m) du cours d'eau

FICHE N°75 : RUISSEAU DE LA MOULINE

Synthèse des enjeux

Type d'enjeu	Paramètres pris en compte	Niveau d'enjeu
Morphologie / Hydrologie / Hydraulique	Largeur moyenne de l'écoulement	2,2 m
	Hauteur de berge	RG : 2 m RD : 1,4 m
	Dénivelée entre berges	0,2 m
	Morphologie des berges	Mixte
	Nature du substrat	Sable et petits cailloux
	Largeur de la ripisylve	RG : 2 m RD : 2 m
	Régime du cours d'eau	Permanent
	Mobilité du cours d'eau	Non
Ecologie	Zones humides	Modéré
	Enjeu habitats	Modéré
	Enjeu flore	Négligeable
	Enjeu faune	Fort
	Zonages environnementaux	Non
	Enjeux SDAGE	
	Enjeux SAGE	
ENJEUX GLOBAL DU COURS D'EAU		Fort

Légende (niveau d'enjeu) :

Négligeable
 Faible
 Modéré
 Assez fort
 Fort
 Très fort

MODALITES TECHNIQUES DE TRAVAUX RETENUES ET JUSTIFICATION

1. Création de la piste et du franchissement provisoire du cours d'eau

Au regard des enjeux associés à ce cours d'eau, la création d'une piste de travail permettant aux engins de chantier de se déplacer d'une berge à une autre du cours d'eau va nécessiter la mise en place d'une gaine/une buse.

2. Mise en place de la canalisation

Le choix de la technique retenue pour la pose de la canalisation DN 200 Villariès-Albi est la souille.

3. Remise en état des berges des cours d'eau (le cas échéant)

Les différents horizons de sols prélevés lors des travaux de creusement des tranchées seront conservés séparément afin de les replacer dans le même ordre et sans apport de matériaux une fois la canalisation en place. On favorisera le plus possible la revégétalisation naturelle des berges. En cas de confortement nécessaire, dans le cadre de ce projet, les seules techniques à utiliser seront des techniques de génie végétal (ensemencement et/ ou plantations, fascinage, lits de plants et plançons, ...).

SUIVI DES MESURES ET DE LEURS EFFETS

TEREGA effectue généralement un suivi post travaux de la remise en état des berges de cours d'eau (sur une durée moyenne de 3 ans après travaux). Il s'agit notamment de vérifier la stabilité des berges, la reprise des végétaux, les conditions d'écoulement.